

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS-ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
TELEPHONE NO: (212)-963-1234; FAX NO. (212)-963-4879

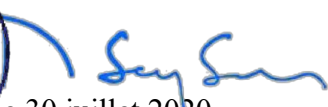
REFERENCE: 20200730UnNvÉtatsParties

Le Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments aux missions permanentes des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer auprès de l'Organisation et a l'honneur de se référer à la trentième Réunion des États parties à la Convention.

Le Bureau des affaires juridiques a le plaisir de transmettre ci-joint une lettre datée du 30 juillet 2020, qui est adressée aux représentants permanents des États parties à la Convention auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la trentième Réunion des États parties concernant des propositions sur l'élection aux vice-présidences et l'adoption de l'ordre du jour de la trentième Réunion des États parties.

Le Bureau des affaires juridiques saisit cette occasion pour renouveler aux missions permanentes des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer les assurances de sa très haute considération.




Le 30 juillet 2020



PERMANENT REPRESENTATIVE OF THE REPUBLIC OF SINGAPORE
UNITED NATIONS | NEW YORK

Le 30 juillet 2020

Mesdames et Messieurs les représentants permanents,

J'ai l'honneur de me référer aux lettres datées du 24 et 29 juillet 2020, adressées par le Président de la vingt-neuvième Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, concernant la trentième Réunion des États parties à la Convention.

Je suis honoré d'être élu Président de la trentième Réunion et je remercie les États parties de la confiance qu'ils me témoignent, et ce tout particulièrement dans les circonstances difficiles et sans précédent que nous traversons. Je suis impatient de travailler avec l'ensemble des délégations dans les semaines à venir.

Je tiens également, au nom de tous les États parties, à féliciter Son Excellence Monsieur Michael Imran Kanu, Représentant permanent adjoint de la Sierra Leone auprès de l'Organisation des Nations Unies, de l'action qu'il a menée en sa qualité de Président de la vingt-neuvième Réunion et du succès avec lequel il a dirigé les travaux des États parties malgré les difficultés posées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Permettez-moi également de remercier M^{me} Anneli Leega Piiskop (Estonie), M. Sidney Gregory Kemble (Pays-Bas), M. Luke Tang (Singapour) et M. Carlos Mata (Uruguay), Vice-Présidents de la vingt-neuvième Réunion.

Comme vous le savez, par la décision 30/1 en date du 24 juillet 2020, les États parties ont autorisé le Président de la trentième Réunion à faire circuler, après consultation du Bureau et selon une procédure d'approbation tacite, les projets de décision de la Réunion des États parties concernant l'élection à la vice-présidence, la nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs, l'adoption de l'ordre du jour et l'organisation des travaux.

À cet égard, me référant à l'ordre du jour provisoire de la trentième Réunion ([SPLOS/30/L.1/Rev.1](#)) et en particulier aux points 4 (Adoption de l'ordre du jour) et 5 (Élection aux vice-présidences), je transmets par la présente, pour chacun d'eux, un certain nombre d'informations utiles aux délégations. Je propose également l'adoption de deux décisions selon la procédure d'approbation tacite, conformément à la décision 30/1.

a) « *Adoption de l'ordre du jour* »

Le Secrétariat a attiré mon attention sur le fait que les modifications ci-après devraient être apportées à l'ordre du jour de la Réunion de façon à y mentionner les documents tenant compte des récents événements qui avaient été publiés après la publication de l'ordre du jour provisoire :

- Au titre du point 10 a) de l'ordre du jour (*Commission des limites du plateau continental : informations communiquées par le Président de la Commission*), il convient d'ajouter les documents de référence suivants : [SPLOS/30/10/Add.1](#) et [SPLOS/30/10/Add.2](#) ;

- Au titre du point 13 (*Élection de sept membres du Tribunal international du droit de la mer*), il convient d'ajouter les documents de référence suivants : [SPLOS/30/8/Add.1](#) et [SPLOS/30/CRP.1](#) ;
- Au titre du point 14 (*Rapports présentés par le Secrétaire général aux États parties en application de l'article 319, destinés à les informer des questions de caractère général les intéressant et ayant surgi à propos de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer*), il convient d'ajouter le document portant la cote [A/74/350](#).

Je propose que l'ordre du jour provisoire mis à jour en conséquence, qui est joint en annexe à toutes fins utiles, soit adopté.

La proposition d'adoption de l'ordre du jour provisoire est soumise à une procédure d'approbation tacite jusqu'au mercredi 5 août 2020, à 14 heures.

Toute objection à ladite proposition devra m'être communiquée par lettre ou par note verbale, qui devra porter clairement mention de la proposition à laquelle la ou les objections se réfèrent et devra être envoyée par courrier électronique à doalos@un.org (avec copie à santosuosso@un.org).

Je tiens à rappeler que, dans la pratique de la Réunion des États parties, l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour provisoire ne préjuge pas de l'ordre dans lequel ces points seront examinés. J'aborderai la question de l'organisation des travaux de la trentième Réunion dans une lettre séparée, que je diffuserai, après consultation du Bureau, une fois que celui-ci aura été constitué.

b) « Élection aux vice-présidences »

J'ai le privilège de vous informer que j'ai reçu, par l'intermédiaire du Secrétariat, les candidatures suivantes :

- Pour le siège revenant au Groupe des États d'Europe orientale : M. Oleksiy Ilnytskyi (Ukraine) ;
- Pour le siège revenant au Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes : M. Edgar Daniel Leal Matta (Guatemala) ;
- Pour le siège revenant au Groupe des États d'Europe occidentale et autres États : M. Cary Scott-Kemmis (Australie).

Je propose que chacun des candidats susmentionnés soit élu à la vice-présidence de la trentième Réunion des États parties.

Les propositions tendant à élire aux vice-présidences de la trentième Réunion des États parties Messieurs Oleksiy Ilnytskyi, Edgar Daniel Leal Matta et Cary Scott-Kemmis sont soumises à une procédure d'approbation tacite jusqu'au mercredi 5 août 2020, à 14 heures.

Toute objection auxdites propositions devra m'être communiquée par lettre ou par note verbale, qui devra porter clairement mention de la proposition à laquelle la ou les objections se réfèrent et devra être envoyée par courrier électronique à doalos@un.org (avec copie à santosuosso@un.org).

À cet égard, je tiens à souligner qu'il importe que le Bureau soit au complet et que tous les groupes régionaux y soient représentés de sorte que je puisse le consulter sur le déroulement et l'avancée des travaux. Je demande instamment au Groupe des États d'Afrique de poursuivre les consultations et de m'informer, par l'intermédiaire du Secrétariat, de leurs candidatures dès que possible.

Enfin, pour ce qui est du point 6 de l'ordre du jour (Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs), j'ai le plaisir de vous informer que j'ai reçu, par l'intermédiaire du Secrétariat, les candidatures suivantes :

- Pour le siège revenant au Groupe des États d'Asie et du Pacifique : Chine et Myanmar ;
- Pour le siège revenant au Groupe des États d'Europe orientale : Fédération de Russie.

À cet égard, je voudrais attirer l'attention des États parties sur le fait que, compte tenu des contraintes logistiques liées aux mesures de prévention adoptées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et afin que l'élection de sept membres du Tribunal international du droit de la mer se tienne dans les meilleurs délais, une réunion de la Commission **est prévue pour le 20 août 2020**, avant la tenue des élections. La Commission devra avoir été constituée bien avant cette date. Je prie donc instamment le Groupe des États d'Afrique, le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes et le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États à poursuivre leurs consultations et à m'informer, par l'intermédiaire du Secrétariat, de leurs candidatures dès que possible.

Étant donné que des candidatures doivent encore être proposées, la nomination des membres de la Commission aura lieu ultérieurement.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les représentants permanents, les assurances de ma très haute considération.



S.E. Burhan Gafoor

Président de la trentième Réunion des États parties
à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Aux représentantes et représentants
permanents des États parties
à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer de 1982

Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la trentième Réunion par le Président de la vingt-neuvième Réunion.
2. Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.
3. Élection à la présidence.
4. Adoption de l'ordre du jour.
5. Élection aux vice-présidences.
6. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs.
7. Organisation des travaux.
8. Rapport du Tribunal international du droit de la mer à la Réunion des États parties ([SPLOS/30/2](#))⁺.
9. Informations communiquées par le Secrétaire général de l'Autorité internationale des fonds marins.
10. Commission des limites du plateau continental :
 - a) Informations communiquées par le Président de la Commission ([SPLOS/30/10](#), [SPLOS/30/10/Add.1](#) et [SPLOS/30/10/Add.2](#))⁺ ;
 - b) Conditions d'emploi des membres de la Commission ([SPLOS/30/11](#))⁺ ;
 - c) Attribution du siège vacant à la Commission.
11. Examen des questions administratives et budgétaires concernant le Tribunal international du droit de la mer :
 - a) Rapport sur les questions budgétaires des exercices 2017-2018 et 2019-2020 ([SPLOS/30/3](#))⁺ ;
 - b) Nomination d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2024 ([SPLOS/30/4](#))⁺ ;
 - c) Projet de budget du Tribunal international du droit de la mer pour l'exercice 2021-2022 ([SPLOS/30/5](#))⁺ ;
 - d) Amendements au Règlement financier du Tribunal international du droit de la mer ([SPLOS/30/6](#))⁺.
12. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs.
13. Élection de sept membres du Tribunal international du droit de la mer ([SPLOS/30/7](#)⁺, [SPLOS/30/8](#), [SPLOS/30/8/Add.1](#), ~~et~~ [SPLOS/30/9](#)⁺ ~~et~~ [SPLOS/30/CRP.1](#))⁺.
14. Rapports présentés par le Secrétaire général aux États parties en application de l'article 319, destinés à les informer des questions de caractère général les intéressant et ayant surgi à propos de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer ([A/74/350](#) et [A/75/70](#) ~~et~~ [A/75/xxx](#))⁺.
15. Questions diverses ([SPLOS/30/12](#))⁺.